



construction sur terre classée agricole

Par **benoit14**, le **12/11/2010** à **16:12**

bonjour,

je souhaite prochainement acheté un terrain de 1 ha classé agricole, pour y faire construire.
Je vais être agriculteur donc je devrais pouvoir faire construire, cependant comment ça se passe ensuite pour la vente de la maison à un particulier ?
merci de vos réponses

Par **stellios**, le **14/11/2010** à **11:22**

bonjour,

sauf erreur de ma part, vous ne pouvez construire en zone agricole que des batiments strictement nécessaires à votre exploitation et pas de maison pour la revendre après.
bien a vous